



BULLETIN D'ADHÉSION AU CAES de l'EX-SNEPC, MEMBRES INTERNES.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Merci de vérifier **ici** si vous êtes éligibles

MONTANT DE LA COTISATION (familiale et non remboursable)

22 € ou 10€ pour DPCSR et IPCSR stagiaires (+ 3 € de contribution facultative pour soutenir le CAES.)

Virement sur le compte CAES ou Chèque à l'ordre du CAES et à adresser au : Ministère de l'Intérieur - CAES de l'ex-SNEPC - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

RIB	FR76	1100	6004	0024	5916	0361	946
-----	------	------	------	------	------	------	-----

Merci de préciser le nom et prénom de l'adhérent sur le libellé du virement.
Envoyez ce bulletin sur : adhesion.caes@gmail.com

NOM* : Prénom* :

Date de naissance* :

Service d'Affectation* : Département* :

Adresse personnelle* :

Téléphone de contact* :

e-mail personnel * :

Date de la promotion :

Statut * : DPCSR DPCSR stagiaire IPCSR IPCSR stagiaire ADMINISTRATIF Retraité

Ayants droit : conjoint, enfant(s) de l'adhérent(e) de moins de 22 ans. À RENSEIGNER EN MAJUSCULE

Nom *	Prénom *	Date de naissance *

Cotisation* : 22 € ou 22 € + 3 € * DPCSR et IPCSR stagiaires 10€ ou 10€ +3

(* à compléter obligatoirement)

« J' autorise le CAES à utiliser toute photo et vidéo me concernant pour diffusion sur le site du CAES » (droit à l'image)
OUI NON

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN BULLETIN DE SALAIRE.
(Pour la vérification de votre éligibilité)

LES JUSTIFICATIFS ÉVENTUELS POUR LES AYANTS DROIT
(livret de famille, attestation de vie commune ...).

Les adhérents seront informés de l'enregistrement de leur adhésion par courriel

LE BÉNÉFICE DES PRESTATIONS ANNUELLES NE SERA EFFECTIF QU' À L'ENREGISTREMENT DE L'ADHÉSION ET SI TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SONT JOINTS.